



LA ROUMANIE FACE À LA GUERRE EN UKRAINE : UN RÔLE CLÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE, UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Roumanie à Bucarest, Potlogi et Târgoviște

7 au 11 juin 2022

À l'invitation du Sénat roumain, une délégation du groupe d'amitié France-Roumanie s'est rendue à Bucarest et dans plusieurs localités du département du Dâmbovița du 7 au 11 juin 2022. Menée par **M. Bernard Fournier**, Président, la délégation sénatoriale comprenait également **Mme Annie Le Houerou** et **M. Thierry Meignan**, membres du groupe.

Première rencontre entre les deux groupes d'amitié depuis la parenthèse de l'épidémie de la Covid-19, ce déplacement s'inscrivait dans une actualité très dense sur le plan européen pour les deux pays, marquée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et les conséquences de la guerre en Ukraine.



La délégation sénatoriale avec les membres du groupe d'amitié Roumanie-France du Sénat roumain, présidé par M. Titus Corlățean, et Mme Laurence Auer, Ambassadrice de France

I.- Une relation historique avec la France et des priorités européennes affirmées

A – Un cadre institutionnel fort et une stabilité intérieure retrouvée

La Roumanie a récemment renoué avec la **stabilité sur le plan de la politique intérieure** :

fin 2021, après le renversement du gouvernement libéral de Florin Cîțu par une motion de censure, le Parti national libéral (PNL) a trouvé un **accord de coalition gouvernementale** avec ses anciens adversaires politiques du Parti social-démocrate (PSD) et de l'Union démocrate magyare de Roumanie (UDMR). Les portefeuilles ministériels sont ainsi répartis entre ces trois partis, tandis que le **poste de Premier ministre**, occupé depuis novembre dernier par le général Nicolae Ciuca (PNL), reviendra au président du PSD, Marcel Ciolacu, à compter du 25 mai 2023.

La Constitution de la Roumanie, dont le trentième anniversaire a été célébré en 2021, semble ainsi offrir la souplesse institutionnelle nécessaire à la vie politique ; l'organisation territoriale et administrative du pays, très influencée par le modèle français – notamment en ce qui concerne le **judet**, circonscription administrative de l'État dirigée par un préfet, et collectivité locale disposant d'un conseil directement élu –, apparaît également comme un gage d'efficacité et de stabilité.

La délégation a été sensible aux caractéristiques institutionnelles propres au système roumain que sont le **bicamérisme égalitaire**, d'une part, et le mode de **représentation des minorités nationales**, d'autre part. Ainsi, la première assemblée saisie et l'assemblée ayant le dernier mot sont désignées en fonction de l'objet principal du texte, sans qu'il y ait de procédure de médiation entre les deux chambres ; en outre, chacune des 19 minorités nationales reconnues légalement bénéficie de sièges réservés à la Chambre des députés.

À l'issue de la visite de l'impressionnant **Palais du Parlement**, d'une surface intérieure de 350 000 m², la délégation a été saluée séance publique au Sénat.

B – Des attentes roumaines fortes envers la France pour la poursuite d'objectifs européens ambitieux

À Bucarest, la délégation s'est entretenue avec le groupe d'amitié homologue du Sénat roumain, présidé par l'ancien ministre des affaires étrangères et actuel président de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Titus Corlăţean. Elle a également été reçue par M. Robert-Marius Cazanciuc, Vice-Président du Sénat, avant de rencontrer le groupe d'amitié de la Chambre des députés, présidé par M. Moisin Radu-Marin.

L'ensemble des entretiens menés a été l'occasion de rappeler les liens historiques très forts unissant la France à la Roumanie. Les noms de Napoléon III ainsi que du général Berthelot, ou encore le Traité de Trianon et la « **Grande Roumanie** » constituent autant de marqueurs de cette histoire partagée, à l'origine de la profonde francophilie de la Roumanie. Le pays s'illustre également par sa **francophonie**, et la délégation a été très impressionnée par le degré de maîtrise de la langue française chez les interlocuteurs rencontrés.

Faisant valoir cette histoire commune et la qualité d'un dialogue politique bilatéral jamais interrompu, la Roumanie compte aujourd'hui sur le soutien actif de la France dans la poursuite de ses objectifs européens.

Entrée dans l'Union européenne (UE) le 1er janvier 2007 avec le soutien de la France, la Roumanie a célébré cette année le **15^e anniversaire de son adhésion** ; elle a exercé au premier semestre 2019 sa première présidence du Conseil de l'Union européenne. Forte de cette expérience, elle souhaite rejoindre les coopérations européennes dont elle ne fait pas encore partie : en tout premier lieu, **l'espace Schengen** – l'enjeu de cette adhésion étant, comme l'a notamment souligné M. Titus Corlăţean, aussi bien économique, que **symbolique** – et, à plus long terme, l'euro.

Mme Laurence Auer, ambassadrice, a souligné les efforts menés sous l'égide française tout au long de la PFUE afin d'obtenir **l'intégration simultanée à l'espace Schengen de la Roumanie ainsi que de la Bulgarie et de la Croatie**. Mettant en avant l'opinion majoritairement europhile de la population roumaine, la délégation a confirmé qu'il était primordial de ne pas laisser la Roumanie aux portes de l'espace Schengen, afin de ne pas donner l'impression d'un nouveau « *rideau de fer* ».

II.- La Roumanie face aux défis de la guerre en Ukraine

A – Un pays en première ligne face aux risques de déstabilisation en mer Noire

Par sa position géographique, la Roumanie est au carrefour de l'ensemble des puissances géopolitiques de l'Eurasie. Mme Luminita Odobescu, conseillère présidentielle pour les affaires européennes, a ainsi souligné que la **mer Noire**, en cristallisant les tensions de la région, constitue la **priorité stratégique** du pays. **L'île des serpents**, prise par les Russes aux premiers jours de leur offensive, ne se situe qu'à 45 km des côtes roumaines. En outre, la **Turquie** voisine est perçue comme un partenaire indispensable ainsi qu'un contrepoids à l'influence russe en mer Noire. Par ailleurs, la situation instable en **Transnistrie** est suivie de près par les autorités roumaines.

Les autorités roumaines sont très mobilisées sur le plan diplomatique pour **soutenir l'Ukraine**. Membre de l'OTAN depuis 2004, la Roumanie a de plus été à l'initiative, avec la Pologne en 2014, de la création du **groupe des « neuf de Bucarest » ou B9**, qui réunit 9 pays membres de l'OTAN, et dont le sommet se tenait à Bucarest le 10 juin.

Surtout, l'ensemble des responsables rencontrés par la délégation a souligné combien la Roumanie avait été sensible au déploiement par la France de la **mission Aigle** dans le cadre du « bataillon fer de lance » de l'OTAN. Dès le **27 février, 500 militaires français** sont arrivés sur la base aérienne de Mihail Kogalniceanu ; ils y ont été rejoints le 10 mars par 300 soldats belges.

Dans ce contexte, la Roumanie soutient **l'adhésion de la Finlande à l'OTAN**, tout en veillant à ce que le dialogue mené à ce sujet avec la Turquie soit constructif. Elle est également favorable à **l'octroi à l'Ukraine du statut de candidat à l'Union européenne**.

B – Face à l'afflux des réfugiés ukrainiens, une coopération exemplaire entre la société civile et les autorités nationales et locales

L'attaque russe a entraîné un exode massif de réfugiés dans les pays limitrophes de l'Ukraine ; la Roumanie, qui partage avec ce pays une frontière de 649 km – soit la plus grande frontière parmi les pays de l'UE –, constitue le **deuxième pays de transit des déplacés d'Ukraine, après la Pologne**. Depuis le 24 février, 1 076 133 Ukrainiens sont entrés en Roumanie et 86 000 sont restés sur place. Les responsables rencontrés dans le centre d'accueil de Bucarest ont souligné la **stabilisation** récente des chiffres, avec **8 000 entrées par jour et autant de sorties**.

La délégation a été très favorablement marquée par la **réactivité des autorités roumaines**. Ainsi, le gouvernement roumain a pris, dès la fin février, des mesures pour **faciliter l'entrée des Ukrainiens** – même sans passeport biométrique –, ainsi que **l'accès aux écoles, aux universités et au système de soins**. Comme souligné par les différents interlocuteurs, la plupart des réfugiés espèrent pouvoir regagner leur pays rapidement, et n'envisagent leur vie en Roumanie qu'à titre provisoire. Il n'en reste pas moins que, sur un total de plus de 40 000 enfants déplacés, environ 2 400 sont scolarisés ; en outre, environ 5 000 personnes déplacées sont employées en Roumanie.

Cette politique d'accueil déployée en faveur des Ukrainiens est inconditionnelle et sans contrepartie ; en particulier, **la Roumanie n'a pas demandé de réallocation des réfugiés au sein de l'UE**.

La délégation a aussi été touchée par **l'élan de solidarité** qui a traversé – et continue encore de traverser – l'ensemble de la société roumaine, celle-ci ayant spontanément proposé des produits de première nécessité, de la nourriture, voire un hébergement aux personnes déplacées.



La délégation sénatoriale au centre d'enregistrement des réfugiés de Bucarest

La **coopération entre la société civile et les autorités locales et nationales** est également remarquable d'efficacité ; le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations-Unies a notamment travaillé en bonne intelligence avec la municipalité de Bucarest afin de transformer, en l'espace de quelques semaines à peine, un bâtiment du parc des expositions de la ville en **centre d'enregistrement** où les réfugiés peuvent effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires. À noter que depuis le 18 mars, 32 156 titres de séjour ont été accordés dans le cadre du **mécanisme de protection temporaire**.

Compte tenu de la mobilisation générale en Ukraine, la population des déplacés est constituée très majoritairement de **femmes**

adultes (plus de la moitié des déplacés) et **d'enfants** (le tiers environ) ; en découlent des besoins particulièrement importants en produits d'hygiène et de soin pour bébés, que les dons actuels ne parviennent pas à couvrir. La délégation s'est engagée à relayer cette demande **afin que la France puisse concrètement aider la Roumanie** dans cette épreuve.

À la lumière des entretiens menés à Bucarest, il est apparu à la délégation que la Roumanie, en **accueillant des centaines de milliers de réfugiés avec rigueur et non moins humanité**, d'une part, et en faisant preuve de vigilance quant à l'afflux de ressortissants de pays autres que l'Ukraine, d'autre part, a largement **démontré sa capacité à gérer la frontières extérieures de l'UE**, et par conséquent sa légitimité à rejoindre l'espace Schengen. Il a été ainsi rappelé à la délégation que, pour le contrôle et la surveillance des frontières avec l'Ukraine et la Moldavie, ont été déployés près de **2 000 gardes-frontières, 2 000 officiers de police et 600 gendarmes**, appuyés par 123 membres du personnel de l'agence européenne Frontex. Ces résultats s'ajoutent aux efforts déjà réalisés par la Roumanie ces dernières années, et notamment la mise en place depuis 2017 de contrôles renforcés à ses frontières, y compris pour les ressortissants européens.

C – La sécurité alimentaire : des spécificités roumaines, un enjeu européen

Le **blocus de la mer d'Azov jusqu'au port d'Odessa**, qui représentait avant la guerre 60 % de l'activité portuaire de l'Ukraine, a nécessité une adaptation radicale des modalités d'exportations ukrainiennes. Le **port roumain de Constanta** est ainsi devenu l'une des principales voies de transit, notamment pour les **céréales ukrainiennes**.

Cette situation soulève la question de la saturation de ce port, qui doit également assurer le transit des exportations conséquentes de céréales roumaines.

Ancien grenier de l'Europe, la Roumanie compte **un tiers des exploitations agricoles de l'Union**, mais est à l'origine de seulement 3,4 % de la production agricole totale de l'UE. Si la production céréalière, en particulier, présente encore des marges de développement, elle se heurte à des freins structurels et à un **manque d'investissement**. La **fragmentation des exploitations agricoles** ou encore à l'exposition de la Roumanie aux événements climatiques extrêmes constituent autant de facteurs de fragilité. Le ministre de l'agriculture et du développement rural, M. Adrian-Ionuț Chesnoiu, a ainsi souligné le caractère stratégique de **l'irrigation**, et la nécessité du soutien de la France pour **porter cette priorité à Bruxelles**.

III.- Un développement économique en plein essor porté par l'UE

Dans la capitale comme dans le département du Dâmbovița, les membres de la délégation ont été frappés par l'ampleur des changements intervenus en l'espace de quelques années.

L'économie roumaine connaît encore une forme d'essoufflement à la suite des conséquences de l'épidémie de Covid-19 ; **l'inflation** a atteint un **niveau inédit** depuis 20 ans (13,8% en avril 2022). Les perspectives pour 2022 sont néanmoins bonnes, avec une **croissance attendue de 4,6 %**. Les relations économiques entre la France et la Roumanie représentent un facteur important de dynamisme pour les deux pays. Les entreprises françaises, implantées pour la plupart de longue date, font partie intégrante du tissu économique de la Roumanie ; elles emploient plus de 125 000 personnes. De façon particulièrement visible, la France s'est imposée comme **leader de la grande distribution** (Carrefour). Le dialogue bilatéral est par ailleurs aisé, à l'image de la **nationalisation par les autorités roumaines de la sucrerie de Ludus**, que le groupe français Tereos avait achetée en 2012.

À l'occasion de son entretien avec le président du conseil départemental et la préfète du *județ* de Dâmbovița, la délégation a pu mesurer le **fort potentiel de développement** de ce département qui, marqué par une importante tradition sidérurgique, s'affirme aujourd'hui comme un lieu de recherche, d'enseignement, mais également de **tourisme**.

À cet égard, les responsables roumains ont souligné les défis à relever en matière de **réseaux routiers** et de systèmes d'irrigation et de canalisation. Ils ont également salué **l'apport précieux des programmes et fonds européens**, passés et à venir – sur la période 2021-2027, la Roumanie bénéficiera d'un montant global de transferts de l'UE de 79,5 milliards d'euros, et mis en avant le rôle du **programme national de développement local**,

grâce auquel chaque localité peut obtenir le financement d'un projet par an.

IV.- La francophonie et la coopération décentralisée : des perspectives prometteuses

Lors de sa visite au **lycée français Anna de Noailles**, la délégation a pu mesurer le rôle clef joué par cet établissement dans la francophonie et le **rayonnement du modèle éducatif français en Roumanie**.

D'une capacité d'accueil de 1 100 places, le lycée peine à répondre à une **demande croissante** et internationale – aujourd'hui, 54 % des élèves sont roumains, 40 % français, et 6 % d'autres nationalités. Au printemps, le lycée a mené des actions en faveur des élèves francophones des lycées français d'Ukraine et de Russie fermés à cause de la guerre.

La délégation a été par ailleurs sensible à la proposition formulée par M. Robert-Marius Cazanciuc, Vice-Président du Sénat roumain, d'un projet, inédit par son envergure, de **coopération éducative et linguistique** visant à soutenir la refonte du système éducatif roumain et à renforcer la francophonie en Roumanie par la mise à disposition de « **bataillons** » d'enseignants français.

Enfin, l'entretien avec M. Alexandru Petrovici, directeur de l'Association des petites villes de Roumanie, et M. Dorin Ciomag, chargé des relations avec les collectivités au ministère du développement, a mis en avant l'atout considérable que constitue, pour l'approfondissement des liens entre la France et la Roumanie, **la coopération décentralisée**. Ces partenariats entre collectivités territoriales des deux pays revêtent par exemple la forme du **jumelage**, comme entre les villes de Tours et Brașov. Les **6^e assises de la coopération décentralisée**, prévues en **octobre prochain à Brașov**, seront notamment l'occasion d'échanger sur le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques européennes (Europe de la santé ; Pacte vert ; Plan de relance).

Composition de la délégation



M. Bernard FOURNIER

Président du groupe d'amitié
Sénateur de la Loire
(Les Républicains)



Mme Annie LE HOUEROU

Membre du groupe d'amitié
Sénatrice des Côtes d'Armor
(Socialiste, écologiste et républicain)



M. Thierry MEIGNEN

Membre du groupe d'amitié
Sénateur de Seine-Saint-Denis
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_605.html